

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 MAI 2015

DATE DE CONVOCATION : 22 mai 2015

N°2015-04-11

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 61
Conseillers votants : 55
Dont pouvoirs : 3

Pour : 55
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2015 et le 28 mai 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Chillac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Vincent Renaudin remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - AUBEVILLE : M. MONNET Lionel - BAINES : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoît, M. RENAUDIN Vincent - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : Mme IMBERT Pascale - BLANZAC-PORCHERESSE : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE VIGNY : M. SAUMON Gérard - CHANTILLAC : MARRAUD Jean-Luc - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - CONDEON : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - ETRIAIC : M. MASSE Bernard - GUIZENGEARD : M. GADRAT Christian - JURIGNAC : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LAMERAC : M. GAILLARD Eric - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MAINFONDS : M. BARBOT Jean-Pierre - MONTCHAUDE : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PEREUIL : M. VERGNION Philippe - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry - REIGNAC : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc - SAINT-AULAIS : M. HUNEAU Patrick - SAINT-BONNET : M. BUFFARD Georges - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme ROCHAIS Anne Marie - SAINT-PALAIS-DU-NE : M. DUBROCA Allain - SAINTE SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : NAU Jean-Louis - TOUVERAC : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy, M. BERNATET Rolland, M. ARNAUD Yvon, Mme GARNEAU Janine, Mme PARIS Marie-Nicole, M. CHABOT Jean-Michel, M. HILAIRET Joël, Mme MARTINEAU Françoise, et M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard, M. PROVOST Jean-Jacques, M. CHAPUZET Jean-Paul, M. MAUGET Bernard, M. GALLAIS Denis, Mme GENDRINEAU Laurence, M. RAVAIL Pierre, M. GUILLON Jean-Jacques, M. MOUCHEBOEUF Michel,

Pouvoir :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux), Mme EDELY Françoise (Pérignac) a donné pouvoir à Monsieur MONTENON Thierry (Pérignac), M. DESMORTIER Joël (Lagarde) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N° 11 - Objet : Modalités de reversement de la taxe de séjour 2013 à l'Office de Tourisme de Pôle

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine, du tourisme et de la communication

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil Communautaire, que dans le cadre de la convention entre la CdC4B et l'Office de Tourisme de Pôle, il a été décidé de reverser une partie de la taxe de séjour perçue en 2013 sur le territoire des 4B Sud Charente. Ce montant, identique à la taxe de séjour reversée en 2012, correspond au financement nécessaire à la mise en place du programme de signalétique des hébergeurs, coordonné par l'Office de Tourisme de Pôle sur le Sud Charente sur 3 années, 2012-2014.

Le montant de la taxe de séjour 2013 s'élève à : **19 565,80 €**

Le montant reversé à l'Office de Tourisme de Pôle s'élève à : **10 090,70 €**

Le montant restant financera, comme prévu, les dépenses de la CdC4B inhérentes aux projets de mise en valeur touristiques et patrimoniaux.

Par anticipation au vote du budget 2015, Madame la Vice-Présidente propose que la somme de **10 090,70 €** soit votée afin de permettre le versement de la taxe de séjour 2013.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise le versement de la taxe de séjour 2013 d'un montant total de 10 090,70 € dans le cadre de la convention d'objectifs entre la CdC4B et l'Office de Tourisme de Pôle ;
- autorise Monsieur le Président à inscrire en priorité cette somme au BP 2015 ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le 01 JUIN 2015
Publié ou notifié le : 01 JUIN 2015
Touvérac, le 01 JUIN 2015

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 1^{er} juin 2015
Jacques CHABOT

